

## Belle famille de soldat

### Montagut

Dans les archives départementales numérisées de la Haute-Garonne, la copie du livret matricule de **Louis Montagut dit Bruno**, donne les éléments suivants :

Lors du conseil de révision (classe 1898), il a déclaré résider à Couladère et être cultivateur.

Il est né le 25 août 1878 à Couladère (Haute-Garonne), fils de Jean Montagut et de Seroille Victorine, domiciliés à Couladère.

Il avait les cheveux châtain clair, les yeux châtain, le front découvert, le nez large et le visage ovale. Il mesurait 1.67 m. Degré d'instruction : 2.

Pour son service militaire. il a d'abord été dispensé (article 21) frère au service.

Il a été incorporé au 83<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) à compter du 14.11.1899.

Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour.

Envoyé dans la disponibilité le 22 septembre 1900, en attendant son passage dans la réserve qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1900. Certificat de bonne conduite accordé.

A effectué une 1<sup>ère</sup> période d'exercices au 83<sup>e</sup> RI, puis une 2<sup>ème</sup> au 283<sup>e</sup> RI de Saint-Gaudens.

Le 2 juillet 1903, il a déclaré résider à Cazères.



A effectué une période dans l'armée territoriale au 136<sup>e</sup> RIT de Saint-Gaudens du 4 au 12 juin 1914.

Rappelé à l'activité par le décret de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> août 1914, arrivé au corps le 3 août.

Passé au 133<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie de Toulouse et parti aux armées le 31 octobre 1914.

*Les régiments territoriaux sont initialement prévus pour assurer un service de garde et de police dans les gares, les villes, les frontières, sur les voies de communication (GVC), à l'occupation et à la défense des forts, des places fortes, des ponts et autres lieux sensibles. Ils se trouvèrent par suite des circonstances engagés dans la bataille ou avec une participation indirecte dans les combats.*

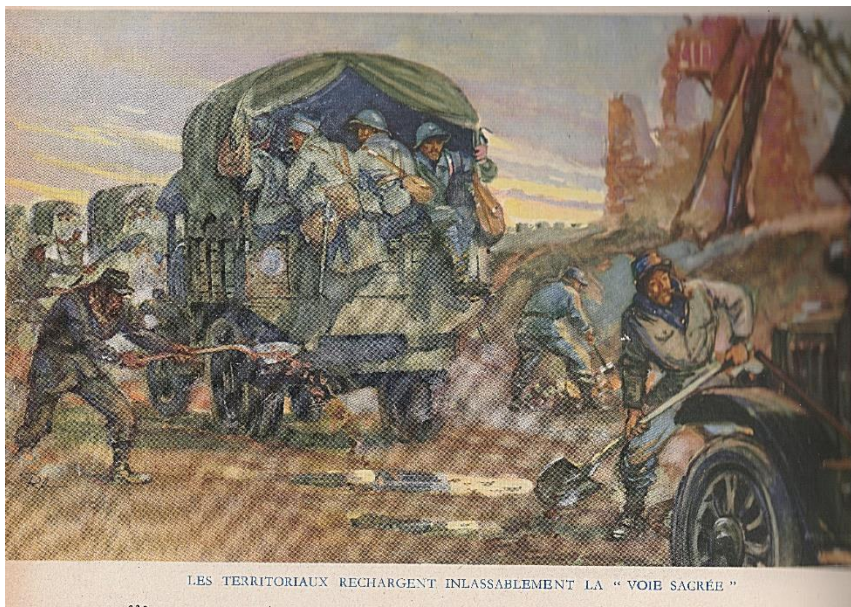
*Les territoriaux effectuent de la même manière divers travaux de terrassement, de fortification, de défense, entretien des routes et voies ferrées, creusement et réfection de tranchées et boyaux.*

*Ils forment, avec les gendarmes, chasseurs forestiers, etc., des détachements chargé de suivre l'armée en marche pour explorer et nettoyer le champ de bataille. Il récupèrent ainsi un important matériel composé d'effets en tout genre, notamment des armes, arrêtent et escortent des soldats allemands isolés ou blessés, ramassent, identifient et ensevelissent des cadavres, construisent et gardent des camps de prisonniers. Ils saisissent également du bétail égaré. Ils sont également chargés de missions de ravitaillement et autres missions de soutien aux troupes de première ligne, sous les bombardements et les gaz. Un nombre important de territoriaux perdent la vie dans ces actions méconnues et difficiles mais indispensables.*

*Au fil des mois, alors même que la distinction dans l'emploi entre les régiments d'active et les régiments de réserve s'estompe, la spécificité de **la territoriale** cède la place à une utilisation commune à toutes les formations. De fait, les régiments territoriaux sont engagés en première ligne.*

*Tout d'abord, les territoriaux ont pour mission la garde dans les tranchées de première ligne dans des secteurs dits « calmes », le mitraillage des lignes allemandes par tirs indirects, l'occupation des tranchées de départ, en soutien des divisions d'attaque. Puis ils sont engagés en première ligne où ils s'illustrent, en particulier, lors des grandes offensives allemandes de 1918.*

***Le 1<sup>er</sup> août 1918**, tous les régiments territoriaux existants sont officiellement dissous et les hommes dispersés parmi les régiments d'active et de réserve.*



232

Evacué, blessé le 27 juin 1917.

Passé au 101<sup>e</sup> régiment d'infanterie et parti aux armées le 28 janvier 1918.

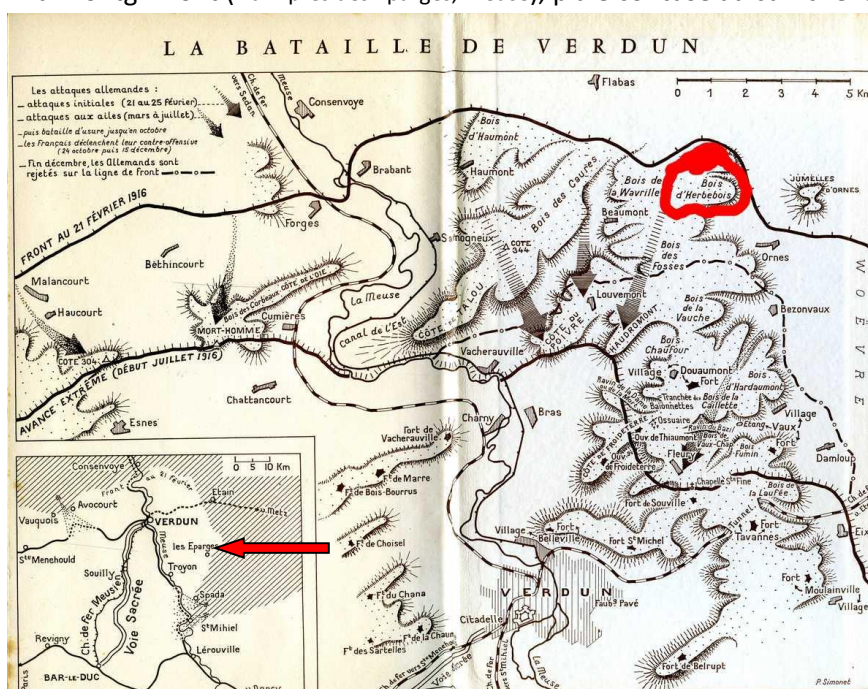
Passé au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie et parti aux armées le 7 juin 1918.

Passé au 21<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale le 4 novembre 1918.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 5 février 1919, au dépôt démobilisateur du 83<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Saint-Gaudens et se retire à Cazères. Situation de famille : marié, deux enfants.

### Blessures :

Blessé le 27 juin 1917 à Montgirmont (Ndr : près des Eparges, Meuse), plaie contuse au cuir chevelu par éclat d'obus.



### Citations :

Cité à l'ordre du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie :

« Très bon soldat mitrailleur, très dévoué, s'est particulièrement bien conduit le 3 mars 1917 en traversant, comme agent de liaison, des barrages intenses d'artillerie. A été blessé à son poste le 27 juin 1917 ».

### Décorations :

Croix de guerre 1914-1918, insigne de blessé.

Campagnes : contre l'Allemagne du 3.08.1914 au 4.02.1919.

Intérieur : du 3.08.1914 au 20.10.1914,

Aux armées : du 21.10.1914 au 26.07.1917,

Intérieur (blessé) : du 27.07.1917 au 21.01.1918,

Aux armées : du 22.01.1918 au 4.02.1919.

### **Extraits des livres de l'Abbé Clément Tournier : les Cazériens à la Guerre**

**Montagut Louis** : soldat du 133° Régiment d'infanterie territoriale

L'un de nos cantonniers de ville, le soldat Louis Montagut, se distingua naguère dans la zone des Eparges, près de Verdun. La citation suivante en fait foi :



*« Montagut Louis, très bon soldat, bon mitrailleur, très dévoué.*

*S'est particulièrement bien conduit le 3 mars 1917, en traversant comme agent de liaison, des barrages intenses d'artillerie.*

*A été blessé à son poste, le 27 juin 1917 ». (Croix de Guerre).*

Ce brave territorial est maintenant guéri d'une blessure à la tête occasionnée par un éclat d'obus.

Le soldat Louis Montagut du 5° Régiment d'Infanterie : *« Soldat d'un grand courage. Pendant les combats du 18 au 24 octobre 1918 s'est offert maintes fois pour aller relever des blessés aux points les plus exposés ».*

Déjà cité.